

RESEAU RESSOURCES NATURELLES.



Coordination Nationale

Adresse : Avenue Progrès n°251 Kinshasa – Barumbu /

République Démocratique du Congo

Tél +243818148539, +243998182145

Site-web : www.rnrndc.org

RAPPORT DE L'ATELIER NATIONAL DE CONSULTATION DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA STRATEGIE RELATIVE A L'OBSERVATION INDEPENDANTE DES FORETS



13 - 14 septembre 2012

KINSHASA-CENTRE NGANDA

Sommaire du Rapport

Introduction

I. Contexte et Justification de l'atelier

- 1.1. Cadre de l'atelier
- 1.2. Objectifs de l'atelier
- 1.3. Résultats attendus
- 1.4. Cadrage méthodologique

II. Déroulement des travaux : Premier jour

- 2.1. Ouverture des travaux
- 2.2. Exposés d'orientation
- 2.3. Echanges, débats et points d'attention

III. Déroulement des travaux : Deuxième jour

- 3.1. Stratégie du Plan d'action de mise en œuvre de l'observation externe et du calendrier

IV. Clôture des travaux

V. ANNEXES

- Liste des participants
- Interventions (Textes)

Introduction

En partenariat avec Resource Extraction Monitoring, REM et dans le souci de définir un cadre et une stratégie de mise en œuvre de l'Observation Indépendante des Forêts (OIF) en RDC, la Coordination Nationale du Réseau Ressources Naturelles a organisé, du 13 au 14 septembre 2012, au Centre Nganda de Kinshasa Kintambo, un atelier national de consultation de la société civile en vue de promouvoir et de pérenniser la gouvernance forestière en RDC.

Espace d'échange, de synergie et de renforcement mutuel, l'atelier a été l'occasion pour les participants de s'approprier cet outil et de définir les pistes d'une stratégie de l'observation indépendante.

Le RRN remercie le REM- Observateur Indépendant mandaté par le Gouvernement de la RDC pour participer à l'amélioration de la gouvernance forestière en RDC pour son appui technique et financier- ainsi que tous les intervenants et les participants qui ont pris part à ces travaux et les félicitent pour leurs apports multiples.

I. Contexte

1. Cadre de l'atelier

Plusieurs Organisations de la Société Civile (OSC) congolaise sont impliquées dans l'observation indépendante de la législation forestière ou de la gouvernance en RDC par le biais de projets portés par des organismes internationaux comme WWF, Global Witness, Forests Monitor et REM.

Leur implication semble toutefois réduite pour la plupart à l'exécution de projets pilotes et à court terme, axés sur la formation ou des missions ad hoc, portés par les organismes cités plus hauts.

A ce jour, il n'existe pas encore de synergie d'action pour l'observation indépendante des forêts en République Démocratique du Congo (RDC), bien que le sujet de la participation de la société civile locale à la mise en œuvre de la gouvernance forestière en RDC revienne régulièrement dans les discussions. Il est de ce fait important de définir un cadre et une stratégie d'intervention des OSC en tant qu'« observateurs externes » (OE) de la gouvernance forestière, en complément éventuel de l'« observateur indépendant mandaté » (OI).

Compte tenu de sa position d'Observateur Indépendant officiellement mandaté, et de son expérience en matière d'observation indépendante dans la sous-région du bassin du Congo, REM, à travers le projet OI-FLEG RDC, veut s'assurer que l'observation conduite par la société civile est cohérente et soutenue par des objectifs sur le long terme.

Ainsi, dans cette perspective de promotion et de pérennisation de l'action de l'Observation Indépendante dans le secteur forestier, la société civile est sollicitée pour participer activement à un atelier de consultation sur le renforcement et la coordination des « observateurs externes » et « internes ». Il aura notamment pour objectif de débattre et de

convenir d'une stratégie de mise en œuvre de l'observation indépendante par la société civile sur le long terme en RDC.

Il s'agira au cours de cet atelier de regrouper toutes les parties prenantes au développement du concept d' « Observation Indépendante » du secteur forestier, de réfléchir à sa mise en œuvre dans le contexte juridico-politique de la RDC par la société civile, et surtout d'amener la société civile à s'organiser pour s'approprier ce concept important pour l'amélioration de la gouvernance forestière.

2. Objectifs de l'atelier

- Regrouper les OSC déjà impliquées dans les activités d'observation indépendante (qu'elles soient au stade de formation, débutantes, ou expérimentées) ;
- Créer un cadre de concertation sur l'avenir de l'observation indépendante en RDC ;
- Consulter la société civile sur une proposition de stratégie (vision d'ensemble des résultats souhaités et moyens) en matière d'OE/OI en RDC et la valider ;
- Développer une feuille de route (les grandes étapes) pour la mise en œuvre de la stratégie de l'observation indépendante ;
- Elaborer un plan d'actions annuel (activités qui conduiront à l'aboutissement de la stratégie de mise en œuvre de l'observation indépendante, les responsabilités, et les coûts sur un an) ;
- Présenter les outils d'organisation et de communication indispensables à la mise en œuvre d'une stratégie commune. (lobbying, réseautage, plateforme).

3. Résultats attendus

Les résultats à atteindre par l'atelier sont :

- Les OSC impliquées dans l'OIF renforcent leur synergie par la mise en place d'un cadre de concertation;
- Les participants des OSC travaillant dans l'OIF partagent la proposition du cadre stratégique et procèdent à sa validation.
- Les participants développent une feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie de l'OIF
- Les participants élaborent et adoptent un plan d'action annuel d'opérationnalisation de la stratégie spécifiant les activités à mener, la répartition des tâches/rôles et les moyens à mobiliser
- Les participants s'approprient et valident les outils d'organisation et de communication indispensables à la mise en œuvre d'une stratégie commune (lobbying, réseautage, plateforme)

4. Cadrage méthodologique

- Les activités de l'atelier se sont déroulées de manière active, participative et appropriative.

- L'Atelier a constitué un espace ouvert d'échanges d'informations, de renforcement mutuel et d'orientations stratégiques et opérationnelles sur l'OIF en RDC
- Les participants ont suivi quelques exposés et présentations enrichis par des échanges de capitalisation.
- Grâce à un travail de recoupement, de synthèse et de validation, les participants ont adopté les axes de la stratégie pour l'OIF par les OSC, avec des outils d'opérationnalisation.
- Les participants ont travaillé de manière autorégulée dans un souci de production qualitative et pertinente.
- Les participants ont mutualisé grâce à une communication efficace et à l'interaction.

1. DEROULEMENT DES TRAVAUX

JOURNEE DE JEUDI 13 SEPTEMBRE 2012

1. Ouverture des travaux

Les travaux ont été ouverts par M. Joseph Bobia, Coordonnateur national du Réseau Ressources Naturelles, RRN qui, dans son mot de bienvenue, a rappelé l'objectif principal de cet atelier qui est celui de définir une stratégie de l'observation indépendante en vue d'aider les organisations de la société civile d'avoir la capacité de bien faire cette observation. M. Bobia a noté qu'il existe beaucoup d'irrégularités dans la gouvernance forestière en RDC et a appelé tous les participants de contribuer aux discussions afin d'avoir une stratégie bien définie et validée.

2. Exposés d'orientation et débats.

Sept exposés d'orientation ont été présentés aux participants lors de la première journée autour des thèmes suivants :

- Situation de la Gouvernance forestière en RDC, vue par de la Société civile locale par **Mme Viviane FAIDA**, Chargé de programme au Réseau Ressources Naturelles **RRN** ;
- Les approches OI/OE par **M. Laurent GARNIER**, **Coordonnateur OI-FLEG/REM RDC** ;
- Etats des lieux de l'Observation indépendante (au sens large) en RDC de 2002 à aujourd'hui, par **Me Augustin MPOYI**;
- Projet de stratégie de mise en œuvre de l'OI/OE en RDC (vision, objectifs, résultats envisagés, moyens), par **Me Augustin MPOYI**;
- Considérations des éléments présentés par rapport au Projet de stratégie, par **Me Augustin MPOYI**;
- Observation Indépendante externe au Cameroun, par **Rodrigue NGONZO**,
- Organisation et fonctionnement d'une plate-forme ou d'un réseau de la société civile par **Joseph BOBIA**, **Coordonnateur national du Réseau Ressources Naturelles, RRN.**

Ces différents exposés ont fourni des informations actualisées et ont dégagé des pistes d'actions pour la société civile. Les lignes qui suivent donnent l'économie des présentations et des échanges liés.

2.1 Situation de la Gouvernance forestière en RDC, vue par de la Société civile locale

Par Mme Viviane FAIDA, Chargé de programme au Réseau Ressources Naturelles, RRN

Mme Viviane Faïda a partagé sur la notion de la gouvernance forestière et sur le processus de la réforme forestière. Elle a fait un état des lieux de la situation forestière en relevant le non - respect de la loi, le non - respect des clauses sociales, l'abus du pouvoir, l'instrumentalisation des communautés locales. Parlant des accords, elle a noté que 26 contrats de concessions forestières ont été signés mais il existe des cas litigieux notamment au niveau de Kabalo, dans la Province Orientale. L'oratrice a souligné également le paradoxe de la pauvreté dans les sites d'exploitation en évoquant la mauvaise gestion forestière, la problématique de la rétrocession, l'impunité des agents de l'administration, l'absence des contrôle de l'exploitation industrielle, la mise en mal des forêts des communautés locales, la prolifération de permis de coupe. Mme Viviane a noté que les

communautés locales n'ont pas d'informations. Le RRN a ainsi développé des stratégies d'accompagnement des peuples autochtones et des communautés locales, notamment la publication d'un bulletin d'évaluation qui contient des indicateurs.

Mme Viviane Faïda a proposé quelques recommandations, notamment :

- La publication des contrats
- le respect des principes Consentement Libre Informé et Préalable
- La nécessité de la transparence à tous les niveaux
- L'accès à l'information par les CL et PA
- La nécessité de poursuivre le travail d'accompagnement des CL et PA (Cfr. le guide produit par le RRN)

Discussions et échanges

Les participants ont apporté des contributions et des questionnements complémentaires après la présentation de Mme Faïda. Leurs préoccupations ont porté essentiellement sur les points suivants :

- Problème de gouvernance au niveau de l'administration forestière qui travaille de manière cloisonnée ;
- Evaluation du niveau de connaissances et de maîtrise de la législation forestière des acteurs pour améliorer la gouvernance forestière ;
- Autres aspects de la gouvernance forestière comme l'exploitation artisanale, l'exploitation industrielle, le permis de coupe, l'exploitation du bois non pris en compte ;
- Niveau de responsabilité des acteurs non spécifié par rapport à la mauvaise gouvernance forestière ;
- Insuffisance de la loi sur la gestion de la forêt et non - respect des cahiers de charges par les entreprises comme SIFORCO qui avait fui Aketi pour Yahuma dans la Province Orientale ;
- Problèmes d'irrégularités et l'impunité, de conflits entre communautés locales ;
- Dualité sur le plan de la coordination provinciale forestière avec la coordination nationale (questions de la décentralisation et de la déconcentration); laquelle affecte la gestion forestière.

Points d'attention

- Questions liées aux lois et règlement dans le domaine forestier. Constats : absence d'application de la loi,
- Rôle de l'Etat : dysfonctionnement, manque des moyens, beaucoup d'abus, instrumentalisation des communautés locales, manque de transparence sur les statistiques de production,
- Réalisation de quelques infrastructures de base par certains exploitants ;

- Attente trop forte des communautés locales vis-à-vis des exploitants ;
- Confusion dans la compréhension du concept « communautés locales » ;
- .Positionnement des OSC dans le paysage institutionnel et les moyens d'action en tant qu'acteurs de la critique de la gouvernance.

CE QU'IL FAUT RETENIR

-Souci de faire émerger des stratégies proactives vers les Services publics de l'Etat chargés de la gouvernance forestière ;

-Nécessité de la prise en compte d'une analyse systémique qui balaye l'ensemble de questions liées à la gouvernance forestière ;

-Développement d'une approche méthodologique basée sur des critères d'observation (forces et faiblesses) ;

-Possibilité de mettre en accord les édits au niveau des provinces et les lois au niveau national.

2.2. Les approches Observation Indépendante (OI) / Observation Externe (OE)

par Laurent GARNIER Coordonnateur OI-FLEGT/REM RDC ;

Le Coordonnateur OI-FLEGT/REM RDC a d'abord défini l'Observation Indépendante comme une méthode qui consiste, à partir de droits, vérifier sur le terrain, si les pratiques sont conformes avec le droit. L'Observation Indépendante a un objectif scientifique ; celle d'amener l'acteur sur terrain à reconnaître s'il est en conformité avec la loi ou pas.

Ensuite, M. Garnier a eu à présenter les justifications de l'Observation Indépendante ainsi que les bases juridiques de l'Observation Indépendante en RDC. Il a souligné que l'observation indépendante mandatée connaît un accès facile à l'information étant munie d'un ordre de mission.

Il a enfin circonscrit les types d'Observation Indépendante, les rôles et responsabilités des OI dans le suivi de la légalité et tracé les limites de l'observation indépendante en RDC.

On retiendra que l'observation indépendante est un moyen d'action externe au Gouvernement ; un moyen parmi tant d'autres de lutter contre l'exploitation illégale du bois. L'OI permet de faire le suivi du contentieux forestier et d'appuyer les Etats dans les aspects relatifs à l'Accord de Partenariat volontaire (APV).

Pour M. Granier, il existe aussi d'autres moyens pour faire l'observation indépendante mandatée, notamment le monitoring, la dénonciation.

Discussion et échanges

Après cette intervention de M. Granier, l'essentiel des préoccupations ont porté essentiellement sur les points suivants :

- L'accès à l'information
- La différence entre le monitoring et l'observation indépendante externe
- L'appui politique de l'observateur
- L'absence de publication des rapports n'est pas due à la complicité de l'administration forestière
- La lenteur dans la mise en place des comités de lecteurs
- Le renforcement des capacités des communautés locales
- L'impact de l'OIF
- Le processus de désignation de l'observateur externe. Conviction de la nécessité de l'OIF ou pression des structures internationales
- L'indépendance de REM de publier toute information récoltée
- Le fonctionnement de l'aspect contrôle

2.3. Etats des lieux de l'Observation indépendante en RDC de 2002 à aujourd'hui *par Me Augustin MPOYI de CODELT, Consultant de REM*

L'intervenant a restitué de l'étude sur l'état des lieux de l'observation forestière en RDC commanditée par REM en préparation de cet atelier. De cette étude, il est ressorti les constats suivants :

La RDC met en œuvre un projet d'observation indépendante mandatée. Cette mission a été précédée par une étude faite en 2006 sur la faisabilité de l'observation indépendante des forêts.

Il y a des organisations de la société civile qui ont mené des actions dans le domaine de la surveillance du système d'exploitation des forêts.

Il y a un accord signé en fin 2010 avec REM pour faire l'observation indépendante mandatée des forêts en RDC, conformément aux articles 51 et 52 de l'Arrêté 102 du Ministère de l'Environnement.

Formes d'observation indépendante :

- Observation Indépendante mandatée : découle d'un accord passé avec les officiels.
- Observation Indépendante non mandatée : ne découle pas d'un accord passé avec les officiels. Même si elle n'est pas mandatée, mais elle se fait sur base légale.

Les ONG pourraient rechercher des informations sur les abus. Il faudrait une certaine professionnalisation et la documentation pour les cas des irrégularités.

Essai de catégorisation d'initiatives d'OIF répertoriées en RDC

Activités de monitoring sur terrain, se traduisant par la collecte d'informations et des données sur les cas d'exploitation illégale ou d'infractions forestières relevées et leur capitalisation pour alimenter le plaidoyer au niveau des décideurs locaux, provinciaux ou nationaux (RRN et ses membres, dont OCEAN OSAPY, RESEAU CREF, CEDEN, GASHE,...) ;

Etudes approfondies du cadre des politiques et législations sur les forêts, débouchant sur la production : i) des outils d'aide à la diffusion des connaissances sur la légalité forestière (guide juridique pratique, rapports d'études juridiques), ii) des outils d'aide à la vérification de la légalité (grille de légalité, grille de répartition des compétences forestières entre les trois niveaux de la gouvernance forestière (CODELT) ;

Partenariats avec les organisations nationales et locales qui alertent sur des cas des violations des réglementations et droits des communautés locales et/ou autochtones, suivi, en fonction de l'appréciation, des missions de terrain et de la documentation des cas, à l'intention de l'opinion publique internationale, des bailleurs des fonds concernés et des autorités nationales (Greenpeace) ;

Activités de diffusions des cas de violations du code forestier ou des droits des communautés locales et/ou populations autochtones et d'infractions forestières par le recours aux nouvelles technologies de l'information (Journal télévisé, émissions spécialisées (radio, télévision), presse écrite, internet, reportage, etc. (RCEN) ;

Interface auprès des bailleurs des fonds et mobilisation des ressources financières et des appuis techniques aux organisations de la société civile congolaise, pour le suivi des activités d'exploitation forestière en RDC, en vue de la transparence et de l'objectivité dans la gouvernance forestière (Rainforest Foundation Norway, Global Witness, Fonds Société Civile,...) ;

Appui aux organisations de la société civile nationale et locale pour la conduite des études sur la filière de l'exploitation forestière, jusque-là artisanale, pour alimenter les actions de plaidoyer auprès des décideurs (Tropenbos International, CIFOR, UICN).

Conclusion

L'efficacité de l'OI et sa performance seront à rechercher dans la somme de l'ensemble de ces initiatives, à travers des cadres d'opérationnalisation à mettre en place pour croiser les différentes initiatives et les faire converger vers le principal résultat recherché: *l'application effective des lois et réglementations forestières, pour garantir que tous les produits forestiers sont exploités dans la légalité.*

Discussion et échanges

Après cette intervention de Me Mpoyi, l'essentiel des préoccupations ont porté sur les points suivants :

- Critères d'éligibilité d'une OSC pour qu'elle devienne un OI mandaté
- L'administration locale est-elle préparée pour participer au processus de vérification à la base ;
- Force obligatoire des rapports que les Ongs ramènent de terrains.
- Ong nationales pour faire l'observation indépendante mandatée.
- Relations de l'OIF et OIF mandaté vis-à-vis de l'état.
- La notion même de l'observateur indépendant
- La valeur des rapports des Ong de la société civile.

Points d'attention

Expériences de quelques OSC dans la lutte contre l'exploitation illégale du bois (tour de table)

- Crongd Bandundu : réalise cette activité d'observation forestière avec l'appui de Global Witness pour voir les bateaux qui arrivent avec du bois à Kinshasa. Le ministre provincial et le gouverneur de la province sont impliqués.
- Le Réseau CREF contrôle le passage du bois dans certains points du Nord Kivu.
- Au Maniema l'Alliance Féminine pour le Développement a instauré un système de dialogue social entre les pouvoirs, les députés provinciaux, la société civile, le chef coutumier.
- D'autres ong des provinces ont réalisé l'identification des radeaux de bois.
- D'autres encore ont réalisé des études forestières.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- L' Observation indépendante des forêts se réalise en RDC ;
- Les Organisations de la société civile de la RDC font de l'Observation indépendante non mandatée;
- L'Observation indépendante mandatée et non mandatée sont légales.

2.4. Projet de stratégie de mise en œuvre de l'OI/OE en RDC (vision, objectifs, résultats envisagés, moyens,

par Me Augustin MPOYI de CODELT

Partant de l'état des lieux de l'OI en RDC, Me MPOYI a proposé des idées-clés du renforcement du rôle de la Société civile à faire de l'observation indépendante. Deux démarches soutiennent cette esquisse : *Identifier les objectifs de la stratégie et identifier les actions à mener pour pouvoir arriver à une stratégie.*

En ce concerne les objectifs, Me Mpoysi a défini deux objectifs généraux et trois objectifs spécifiques. Le premier objectif général est de garantir la crédibilité, la transparence et le contrôle des lois à travers la mise en œuvre des compétences attribuées à chaque ministère pour des lois sectorielles. Le deuxième objectif est de soutenir une participation et l'implication citoyenne dans ce rôle d'intervenir dans la surveillance des forêts.

Trois objectifs spécifiques permettront d'atteindre les résultats à savoir :

- Contribuer à l'amélioration du processus de l'application des lois ;
- Influencer le processus d'application des lois à travers le mécanisme de dialogue et d'arbitrage ;
- Promouvoir des cadres de processus d'application de la loi.

Quelques actions sont envisagées pour chaque objectif spécifique.

Par rapport à l'**objectif spécifique n°1**, il faut que les autorités intègrent le fait que les OSC peuvent intervenir dans la surveillance et la police des forêts, admettre qu'à côté de l'OI mandaté peuvent évaluer un OI non mandaté. Pour ce faire, il sera bon de modifier l'arrête n°102 qui exclut un certain nombre d'actions pour garantir la crédibilité de l'observation indépendante. Au niveau de l'objectif n° 1, la première démarche est d'établir une base de données pour savoir qui fait quoi et créer une Coalition nationale, une plate - forme spécialisée sur la question de monitoring des forets.

Il existe des outils pour atteindre cet objectif n° 1, des outils qui aident à la compréhension de la réglementation sur l'ensemble de la filière. (Ex.une grille d'attribution des compétences, etc.).Ces outils permettent d'obtenir l'appropriation de toutes les parties prenantes. Il faudra aussi assurer une formation par rapport à l'utilisation de ces outils.

Par rapport au **deuxième objectif**, avoir un système de sélection des ONG pour l'observation indépendante mandatée qui repose sur des systèmes acceptés (appel d'offres, etc.).

Parmi les actions à entreprendre par rapport au deuxième objectif spécifique, il y a la mise en place d'un cadre de dialogue bilatéral et multilatéral de façon à avoir un noyau de personnes ressources qui travaillent en synergie avec des groupes compétents

Pour l'Objectif spécifique 3 :

Etablir un cadre de collaboration pour les échanges d'informations et le renforcement mutuel des connaissances et des capacités entre les OSC du secteur forestier et les institutions en

charge des contrôles et inspections des finances publiques, spécialement sur les cas d'infractions liées à la fiscalité forestière ou aux cas de détournement des deniers publics (Cour des comptes, inspections générales des finances, etc.) ;

Etablir un cadre de collaboration entre OSC opérant dans le secteur forestier et les députés nationaux, sénateurs et députés provinciaux en vue d'échanges d'informations, des synergies d'actions pour influencer les processus d'application des lois et réglementations forestières (notamment par le recours aux outils parlementaires : questions orales ou écrites, motion de défiance ou de censure, etc).

Pour l'Objectif spécifique 4 :

Etablir un cadre d'échanges, de dialogue et de concertations entre les organisations de la société civile et les différents bailleurs des fonds qui soutiennent les processus d'application des lois forestières (UE, DFID, Coopération Belge, Banque Mondiale, etc.) en vue d'harmoniser des points de vue et de s'entendre sur les actions à mener pour obtenir rapidement certains résultats.

Discussion et échanges

Après cette intervention, les préoccupations se résument de manière suivante :

- L'impact de terrain de toutes les initiatives prises depuis 2002 en dégageant les forces et faiblesses
- La nature de l'observation à mettre en œuvre
- Les atouts de la société civile (forces, faiblesses, compétences)
- Répertoire des Ongs qui œuvrent sur cette question en Province Orientale et dans d'autres provinces
- La capitalisation du travail de la société civile depuis 1994 et voire les nouvelles expériences avec REM en vue de définir la vision
- Evaluation des structures de la société civile en faisant le point sur le travail abattu
- Le même entendement des concepts vision, objectifs, stratégie, canevas, cadre stratégique.

2.5. Expériences de l'Observation externe au Cameroun

Par Rodrigue NGONZO de Forêt et Développement Rural, FODER

Après avoir fait une brève présentation de sa structure, M. Rodrigue a axé son intervention sur 4 points : Définition et caractéristiques de l'OI ; Genèse de l'Observatoire externe au Cameroun ; Méthodologie utilisée au Cameroun ; Pratiques, mise en œuvre et défis.

Le FODER définit l'observation externe comme l'intervention de tierce partie réputée indépendante dans un processus de mettre ensemble plusieurs acteurs et d'engendrer les conséquences graves (Ex : l'exploitation forestière qui met plusieurs acteurs qui sont en contradiction). Le rôle de l'OE est de trancher tous ces conflits entre les parties et n'a aucun intérêt dans ce processus. L'OE est généralement indépendante et sa compétence est reconnue par toutes parties susceptibles de s'apposer

Au Cameroun, l'OE a commencé en 2002 avec Global Witness qui l'a conceptualisé dans le secteur de forêt. De 2005 à 2009, REM a pris le relais et cette OE a été conclu comme un

projet de coopération à travers lequel l'OE est exécuté par un agent d'exécution d'un projet. En 2010, un bureau d'études a gagné la marché après un appel à proposition de projets de l'Union Européenne. En mars, 2010, certains organismes ont soutenu l'idée d'appuyer les OSC engagées dans l'APV à accepter le rôle de faire les opérations de contrôle externe. Externe parce que la Société civile agit de l'extérieur sans signer de protocole avec le Gouvernement.

Comme méthodologie, le FODER utilise l'information, la sensibilisation et la formation. Il ya également l'investigation, la collecte des données sur terrain, la compilation et vérification des données pertinentes, la rédaction des rapports et des fiches d'observation, renseignement des partenaires et la publication libre des rapports. Enfin, le FODER fait le plaidoyer et le lobbying

Dans la pratique, FODER équipe les observateurs pour collecter les données sur terrain (gilets, gprs, etc.).Et comme défis, il y a l'accès aux informations forestières, moyens logistiques et équipements complémentaires, financement à long terme, etc.

Discussion et échanges

Ci-après les préoccupations de participants :

- La permanence de l'observation forestière
- Le champ d'action de l'observation forestière
- L'accès aux régions forestières
- La formalisation de plate - forme su base de quels critères
- Les résultats de concertation informelle de Yaoundé entre REM, FRN
- Le niveau de coopération entre les ONG nationales et internationales, quels sont les liens, les synergies, les points de rencontre, relais,...
- Les cas de contradiction entre l'OIF mandatée et non mandatée
- Le financement des OIF non mandatées
- Le relai des information des OIF non mandatées par les organisations internationales.
- Le niveau de collaboration entre les OIF avec l'état et le secteur privé sur terrain.
- L'impact de l'observation interne en terme de résultat.

2.6. Organisation et fonctionnement d'une plate-forme ou d'un réseau de la société civile

par Joseph BOBIA, Coordonnateur national du Réseau Ressources Naturelles, RRN.

Le Coordonnateur national du RRN a expliqué d'entrée de jeu qu'il existe plusieurs réseaux thématiques de la société civile en RDC en donnant quelques exemples : CNONGD Conseil National des Organisations Non-Gouvernementales de Développement ; CRONGD Conseil Provincial des Organisations Non-Gouvernementales de Développement ; Réseau ressources Naturelles, RRN ; RENADHOC Réseau National des Droits de l'Homme ; REPRODOC, LINAPYCO, GTCR, RAPHY, DGPA,...

Tablant s présentation sur le Réseau qu'il coordonne, Monsieur Joseph Bobia a présenté le RRN comme une plate-forme de monitoring et de gouvernance composée des organisations de la société civile environnementale et des droits humains et qui compte 260 organisations membres en RDC avec des points focaux dans toutes les provinces. L'objectif général du RRN est de promouvoir une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles en vue

de contribuer au développement économique, social et culturel des communautés locales et peuples autochtones.

La vision du RRN est la promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et la reconnaissance et la jouissance des droits des populations locales et peuples autochtones.

Les objectifs spécifiques assignés au RRN sont :

- Assurer la prise en compte des intérêts, droits et pratiques traditionnels des communautés locales et peuples autochtones;
- Renforcer les capacités des communautés locales, peuples autochtones pour un plaidoyer en vue de la reconnaissance de leurs droits d'accès aux ressources naturelles pour le respect de leurs droits ;
- Promouvoir des initiatives de développement alternatives à l'exploitation des forêts ;
- Lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, des terres, des eaux et aux effets du changement climatique ...

Sa plus-value :

La plus value du RRN est :

- Création d'un espace de partage et d'échange d'informations, de réflexion et d'analyse sur les ressources naturelles;
- Amélioration de l'impact du plaidoyer sur les décideurs sur l'exploitation des ressources naturelles.

Structuration et Fonctionnement :

Le RRN fonctionne autour des organes suivants :

- Assemblée générale (réunissant toutes les structures membres représentées par trente-trois structures mandatées en raison de trois structures par provinces / 11 provinces)
- Comité National (Comité d'administration et de contrôle du RRN)
- Coordination Nationale (organe qui assure, supervise et suit au quotidien les activités du RRN dans le pays)
- Comités d'Orientation Provinciaux (Comités d'administration et de contrôle du RRN au niveau de chaque province)
- Points Focaux Provinciaux (structures qui répondent directement en provinces et assurent, supervisent et suivent les activités du RRN en provinces)
- Points Focaux Territoriaux (Antennes territoriales)
- ONG Membres (structures membres).

Programmes développés par le RRN/RDC :

- Plaidoyer pour le renforcement de la société civile congolaise dans l'application et le développement de la législation forestière en RDC.
- Plaidoyer pour l'application et le développement de la législation minière en RDC.

- Renforcement du plaidoyer de la société civile congolaise pour le développement et l'application du processus de zonage et d'affectation des terres assurant une gestion durable des ressources forestières
- Gouvernance et Transparence Forestière, APV et FLEGT : bilan et perspectives
- Gouvernance et Transparence Minière et Hydrocarbures
- Appui à la gouvernance des ressources forestières dans les grandes provinces forestières
- Traçabilité des revenus issus des ressources naturelles pour une affectation vers les entités administratives décentralisées.
- Résilience des catastrophes naturelles et humaines / Lutte contre le changement climatique – atténuation et adaptation (REDD)
- Initiative de la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Points d'attention

De quelle manière peut-on imaginer un travail d'ensemble dans le contexte d'observation forestière ? Dégager les forces et les faiblesses de l'observation forestière.

Forces

- Adaptation de modèle d'organisation et identification des acteurs et les attributions ;
- Communication entre la base et le niveau national ;
- Travail en synergie avec d'autres plates-formes ;
- Existence de la structure et des acteurs compétents et dévoués ;
- Existence d'une base référentielle pour bien faire le travail

Faiblesses

- Vaste rayon d'action ;
- Faible mobilisation des moyens ;
- Manque d'harmonisation des outils de monitoring sur terrain,
- Financement plutôt que d'apporter une valeur ajoutée est source de conflit
- Non utilisation rationnelle des compétences.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Possibilité de développer une sorte de Comité de lecture interne pour évaluer la validité des rapports et décider de leurs publications

JOURNEE DE VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2012

Après le mot d'introduction du modérateur, les participants ont suivi la lecture du Rapport synthèse de la première journée présenté par l'équipe de rapporteurs qui a été adopté moyennant quelques amendements légers.

Cette étape a été suivie d'une discussion sur la stratégie de mise en œuvre de l'observation indépendante des forêts à partir d'une matrice fournie par la modération laquelle présentait tous les éléments tirés de débats de la veille. Cette matrice comprenait les éléments suivants :

- **La vision :**
- **L'objectif général :**
- **Les objectifs spécifiques :**
- **Un tableau identifiant les axes prioritaires (voire tableau en annexe).**

Ces discussions se sont poursuivies dans les **travaux en groupes**.

Les deux groupes constitués devaient proposer une stratégie et un plan d'action de mise en œuvre de l'observation indépendante dont la mouture a été adoptée en plénière.

Toutefois une petite équipe composée du Facilitateur et du Consultant a été mise en place pour faire le toilettage et finaliser ces documents.

II. Plan d'action de mise en œuvre de l'observation interne et externe

(Cfr. Modération)

POINT DE CONVERGENCE

- Le calendrier des travaux après cet atelier.
- La possibilité d'avoir d'ici six mois une ONG qui fait de l'observation indépendante mandatée avec des points focaux en provinces.
- Le RRN a été proposé pour jouer ce rôle d'observateur indépendant
- Le renforcement des capacités des organisations de la société civile engagées dans cette thématique.
- Le diagnostic comme moyen d'identifier des Ong engagées dans cette problématique.
- Souci d'émergence d'une observation indépendante au niveau national
- On peut aller sur un échantillon de 2 ou 4 provinces. Il faut consolider les organisations de la société civile engagées dans l'observation indépendante non mandatée.
- Dans un mois faire l'état des lieux après l'atelier
- Réunion après publication du rapport dans 15 jours
- La stratégie de la société civile peut être portée par le RRN.
- Dans deux semaines une réunion peut réunir des organisations membres du RRN.

Des étapes de réalisation

Etape 1 : Finaliser la stratégie et le plan d'action par un petit groupe de travail

Etape 2 : Assurer un diagnostic des organisations de la société civile capables de faire l'observation au niveau national et provincial.

Dans 3 mois on doit s'approprier du rapport et la vulgarisation, sensibilisation en terme d'observation indépendante.

Etape 3 : Après ce travail, des discussions au sein de la société civile d'élaborer les critères pour déterminer les organisations éligibles pour que d'ici 6 mois qu'il y ait une organisation de la société civile pour faire l'OI mandatée.

Faire le renforcement mutuel entre organisations pour que dans une année dans quatre provinces qu'il y ait l'observation indépendante.

CONCLUSION

Dans son mot de clôture, le Coordonnateur national du Réseau Ressources Naturelles Joseph Bobia a remercié tous les participants pour leur détermination. Il a souligné que le RRN facilite beaucoup de chose et beaucoup de cadres de concertation ont été mis en place par le RRN. Il a rassuré les uns et les autres que le RRN continuera son travail de facilitation des structures membres et alliées.

ANNEXES 1.

I.Stratégie nationale de mise en œuvre de l'observation interne et externe

Canevas du Cadre stratégique des OSC pour la mise en œuvre de l'observation indépendante en RD Congo

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	RESULTATS	IOV	ACTIVITES	MOYENS	ACTEURS
1. Cadre légal	1.1.Renforcement des capacités/Formation	Des équipes d'ONG Nationale ou Locale sont formées aux missions d'OI mandaté ou non mandaté	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipes 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des bénéficiaires • Production des outils de formation • Sessions de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Humains ; • Matériels ; • Financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement • Partenaires techniques et financiers (REM, GW, GIZ, RFN, FODER, UE, etc) ; • ONG nationales et Locales
		Une base des données des OSC formées en OI est établie.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une base de données 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et traitement des informations • Constitution de la base des données 	<ul style="list-style-type: none"> • Idem 	<ul style="list-style-type: none"> • Les OSC • Consultant/ Expert
2. Promotion d'un partenariat multi-acteurs pour l'OI	2.1. Mettre en place une platte forme des OSC 2.2. Etablir un cadre de collaboration entre les OSC qualifiées sur les questions de surveillance et de police des forêts et les instances officielles d'application des législations et réglementations nationales, provinciales	Des cadres de collaboration multi-acteurs sont mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • Existence des cadres de collaboration sur les questions d'OIF • 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de concertation • Signature d'un protocole d'accord • Mise en place des cadres 	<ul style="list-style-type: none"> • Idem 	<ul style="list-style-type: none"> • OSC, partenaires techniques et financiers, Etat, Secteur privé, CoLo et PA

	et locales					
3. Monitoring et/ ou missions d'accompagnement	3.1. assurer le suivi de la mise en application effective des lois et réglementations forestières	Le suivi de la mise en application des lois et réglementations forestières est assuré	<ul style="list-style-type: none"> • Missions de suivis ; • Rapport de mission 	•	•	•
	3.2. collaborer avec l'administration en charge du contrôle dans la police et la surveillance des forêts		•	•	•	•
4. Documentation et information, / plaidoyer	3.1. Banque des données		•		•	•
	Données fiables, disponibles et actualisées	Accès à l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Etude documentaire (Diagnostic des problèmes) • Collecte des données • Analyse, traitement et validation des données • Construction des BD • Formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines propres • Budget • Documentation • Communication • Suivi • Rapports • Moyens de communication 	<ul style="list-style-type: none"> • e Archivage • Site web 	•

ANNEXES 2.

I.LISTE DES PARTICIPANTS

N°	PRENOM & NOM	STRUCTURE	E-mail	Tél	PROVINCE
01	Dieumerci ASSUMANI	TROBENBOS	tbi.rdc.assumani@gmail.com	0997717141	Orientale
02	Alphonse LONGBANGO	CODHOD / RRN Kinshasa	Alpha.lo@hotmail.com	0998247444	Kinshasa
03	Essylo LUBALA	REM	elubala@rem.org.uk	0999910795	Kinshasa
04	Serge BONDO	REM	skayembe@rem.org.uk	0998542399	Kinshasa
05	Victor KANGELA	OCEAN	victorkangela@yahoo.fr	0812670179	Orientale
06	Prince BUPE	OPN	princebupe@yahoo.fr	0990667240	Katanga
07	Serge MALUNDA	RRN	ginomalunda@yahoo.fr	0816515906	Kinshasa
08	Me Sabin MANDE	OKA / RRN Katanga	samande@yahoo.fr		Katanga
09	Me Joseph LOFOLE	OSAPY/ RRN	jflofole@yahoo.fr	0999107540 0821942321	Orientale
10	Loan TRAN MIANU	GREENPEACE	itrantha@greenpeace.org	0999010900	Kinshasa
11	Pascal DIBONDO	A.M.A.N /RRN Kasai-Occidental		0810262545 0970230837	Kasai Occidental
12	Victor KANGELA	OCEAN	victorkangela@yahoo.fr	0812670179	Orientale
13	Laurent GRANIER	REM	lgranier@rem.org.uk		Kinshasa
14	Emmanuel KOKOLO	Communication/RRN	kokoloe@yahoo.fr	0895389406	Kinshasa
15	Jean Baptiste LUBAMBA	CENADEP	jblubamba@yahoo.fr		Kinshasa
16	Vivianne FAIDA	RRN	vivianefaida@yahoo.fr	0997793037	Kinshasa
17	Denis IMPITI	CRONGD/Bandundu	denisimpiti@yahoo.fr	0998140328 0814011380	Bandundu
18	Dieudonné NZABI	NODRI	nzabiclat@yahoo.fr	081514413 0970387926	Equateur
19	François BILOKO	Réseau CREF	fcois_biloko@yahoo.fr	0998605665	Nord-Kivu
20	Samuels BEGAA, M. Sc	PCN	begaa_levieux@yahoo.fr	0813560145	Orientale
21	Igerha BAMPA	REM	ibampa@rem.org.uk	0998685128	Kinshasa
22	Christelle LUSHULE	REM	lamani@rem.org.uk		Kinshasa
23	Yvonne Risasi TAMASHA	ALFED/RRN	Alfed1@yahoo.fr	0814475831 0859128214	Kindu
24	Julien MATHE	GASHE/RRN	julienmate@yahoo.fr	0817302648 0973263583	Equateur
25	Willy LOYOMBO	OSAPY		0994535744	Kinshasa
26	Emmanuel BALESHAYI	OCRHF/RRN		0815729286	Bandundu
27	Jean AMISI	CO-LOC		0991924614 0859307307	Orientale
28	Etienne MBAKI	ADEV/RRN	Etienne_mbaki@yahoo.fr		Bas Congo

29	Joël BONGWELE	RRN	joelbongwele@yahoo.fr	0812433401	Kinshasa
30	Jean Marie MKANDA	RRN	jmmkanda@yahoo.fr	0998316349	Kinshasa
31	Désiré NKOY	Modérateur	desynkoy@yahoo.fr	0998423860	Kinshasa
32	Joseph BOBIA	RRN	rrncoordination@yahoo.com	0818148539	National
33	Sabine BITAKE	RRN	sabinebita@yahoo.fr		Kinshasa
34	Jerry BONGO	RRN	bongomanga@yahoo.fr	0825393350 0897838805	Kinshasa
35	Pascal OIBONDO MPUTU	AMAN/RRN	pciobiondo@yahoo.com	0810262545 0970230837	Kasai Oriental
36	Joëlle MUKUNGU	OCEAN	joellemukungu@yahoo.fr	08118540413	Kinshasa
37	Augustin MPOYI	CODELT	ampoyi@gmaim.com	0998162759	Kinshasa
38	Jill FOOBROOKE	CIDT UK partenaire RRN	j.edbrooke@cidt.ac.	----	Londres
39	Cyrill TSHIMPANGA	UNIKIS	pitshoutshim@gmail.com		
40	Rodrique NGONZO	FODER	Rtngongo2002@yahoo.fr Foder-org@yahoo.f	-----	Yaoundé
41	Emily UNWIN	CLIENTEARTH H	unwin@clientearth.org	-----	Londres
42	Roger MWANGI	RRN/CN	mwangimambe@yahoo.fr	0816041363	Kinshasa
44	Faustin LOKINDA	Ministère Provincial Env Orientale	jflokindaa@yahoo.fr	0998825131	Orientale
44	Jean Denis LIKWANDJANDJA	TBI/RAC	likwandjandja1@yahoo.fr	0822928345	Orientale
45	Aurelian MBZIBAIN	CIDT UK partenaire RRN	a.bzibain2@wlu.ac.uk	----	Londres

ANNEXES 3. LES DIFFERENTES INTERVENTIONS

1. Situation de la Gouvernance forestière en RDC, vue par de la Société civile locale par Mme Viviane FAIDA, Chargée de programme au Réseau Ressources Naturelles RRN :

Concept de gouvernance

Par la gouvernance, nous entendons un processus d'élaboration et de mise en œuvre de décisions –c.-à-d. une manière responsable de conduire et de prendre des décisions. Un des piliers de la gouvernance, c'est la transparence qui n'est qu'un simple mécanisme de promouvoir cette responsabilité, c.-à-d. ce qui est fait est connu, connaissable, compréhensif par les gouvernés (les décideurs doivent rendre compte et faire participer les communautés)

Processus de réforme du secteur forestier

Le processus a commencé depuis la promulgation de la loi N°011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier en amélioration du décret colonial du 11 avril 1949, sa volonté d'assainir le secteur par la conversion des anciens titres en concessions forestières, son engagement dans les processus liés au secteur forestier REDD et APV/FLEGT. Dans le souci d'assainir le secteur forestier, l'Etat Congolais a pris la décision de remettre en ordre l'exploitation de la forêt à travers le processus de conversion des anciens titres en concessions forestières. Sur les 156 dossiers présentés, la commission interministérielle (CIM) a validé 65 en premier et 15 ont été repêché 2 ans après pour atteindre au total 80 titres repartis dans les trois grandes provinces forestières (Equateur, Bandundu et Orientale). Sur ce, l'Etat a contraint les exploitants à se conformer aux dispositions réglementaires à savoir le code forestier et ses mesures d'application pour avoir le contrat de concession forestière. L'exploitant doit aller négocier avec les Communautés Locales (CoLo) au profit d'intérêt communautaire, faire l'inventaire, élaborer un plan de gestion et un plan d'aménagement...

Situation de la gouvernance forestière en RDC

En faisant une simple analyse du concept même, nous pouvons avoir déjà une idée de la situation actuelle. Le plus grand problème que connaît le secteur forestier en RDC, c'est le non respect de la mise en application de la réglementation existante. La négociation de la clause sociale conduisant à la signature du cahier de charge étant une condition majeure pour avoir un contrat, a été abusive par certains exploitants pour arracher la signature des CoLo riveraines.

Quelques cas

-Un exploitant avisé qui connaît ce que la loi dit clairement sur les accords qui doivent être d'intérêt communautaire (porter sur la réalisation des infrastructures socio-économique de base) profite de l'ignorance des CoLo pour passer les accords individuels.

-D'autres exploitants ont usé de leurs relations avec les élus du peuple ou les décideurs pour les contraindre à signer les accords forcés et ce dernier accepte par peur des subir des arrestations ou autre forme d'intimidation

-D'autres exploitants ont pris des personnes non membres des CoLo concernés par la concession forestière pour signer avec les accords.

Quid de réalisations des accords?

Actuellement plus d'une quarantaine d'accords sont déjà conclus et 26 contrats déjà signés par le ministre et les autres cahiers de charges sont en analyse par la commission ad hoc. Le processus de négociation continue

pour les autres titres. 12 plans de gestions déjà présenté sur les 26 contrats et X plans d'aménagement. Des cas litigieux des anciens accords n'ont jamais été clôturés ou réalisés par les exploitants. Cas de la société CFT avec les CoLo de Kabalo en Province orientale où un centre de santé n'a jamais été construit comme convenu. L'exploitation de la forêt qui doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des CoLo/PA, les clouent dans la pauvreté davantage. La forêt est exploitée, il n'en restera rien comme richesse forestière pour les générations futures. Quant aux conditions de travail du personnel des sociétés recruté au sein de la CoLo: le non paiement de salaire et les mauvaises conditions de logement.

Quid au paiement des taxes?

Le code forestier prévoit dans le processus de conversion de titre, le paiement de la taxe sur la superficie concédée dont le 40% doit être rétrocéder et repartie: 25% pour la province et 15% aux EAD. Les recettes perçues issues de cette taxe ne sont pas connues et même rétrocédées. Au vu de tous ces abus des droits des CoLo, les décideurs restent insensibles pour amener à l'ordre ceux qui abusent. Ne pouvons-nous pas dire qu'il y a impunité dans la gouvernance?

Quid de l'exploitation artisanale du bois?

Etant donné que l'exploitation artisanale est faite dans les forêts des CoLo et vu le moratoire fixant la non attribution des nouvelles concessions forestières, certains exploitants industriels qui fuient la réalisation des accords(cas de SOEXFORCO qui vient de se convertir en exploitant artisanal sous le nom de PROSFOT à Ingende en Equateur)et/ou ceux-là dont leurs titres n'ont pas été validés(cas de SOFORMA au Bandundu site de Inongo de la société Forestière du Lac) et autres exploitants qui n'ont pas de concessions(cas de la société chinoise Songlin à Ngambomi) se livrent à l'exploitation illégale du bois. Tous ces bois et ses produits sont acheminés vers les marchés extérieurs sans un contrôle efficace. Quelle forêt à affectée à la gestion communautaire en voyant cette engouement des EAB? N'est-ce pas une forme de clouer toujours la population dans la misère en cherchant à exterminer toutes les richesses qui pourraient les aider à améliorer leurs conditions de vie? Cette situation est due à la corruption- aux conflits d'intérêts (les décideurs qui ne respectent pas le processus d'octroi des permis de coupe selon la loi)et autres facteurs qui empêchent la mise en application et la production des outils (prolifération des permis de coupe artisanale du bois en violation de la loi qui engendre des conflits entre exploitants eux-mêmes et entre exploitants CL/PA); insuffisance de la mise à la porté du public des informations(la non publication des tous les contrats déjà signés et de l'implication des tous les acteurs clés dans les questions liées au secteur forestier; ...

Le Réseau Ressource Naturelles en tant qu'acteur clé dans la société civile environnementale de la RDC, qui lutte pour la promotion des droits de communautés locales et peuples autochtones veut amener les CL/PA à s'impliquer dans la gouvernance afin de faire attendre leurs préoccupations aux décideurs à différents niveau. Pour ce faire, le RRN réalise des activités de sensibilisation et d'appui à ces CL/PA. Le RRN a produit un BULLETIN D'ÉVALUATION de la gouvernance forestière en RDC,qui n'est autre qu'un outil d'évaluation qualitative et quantitative de l'accessibilité à des informations afin de connaître l'évolution de la transparence et de la gouvernance dans le secteur forestier en RDC. Le bulletin englobe 20 indicateurs ayant trait aux dispositions du cadre juridique et réglementaire régissant la gouvernance du secteur forestier Le Bulletin d'évaluation ou bulletin commun d'évaluation c'est un document produit pour permettre de comparer l'état de la Gouvernance et Transparence dans les 7 pays riches en forêts dont(le Cameroun, le Ghana, le Liberia, le Pérou, l'Equateur(Pays),le Guatemala et la RDC).

Conclusions

Des recommandations ont été formulées pour parvenir à la gouvernance et transparence à l'égard des parties prenantes au niveau local, provincial, national et international : Prioritairement, tous les contrats déjà signés doivent être publié avec des cartes des concessions, les plans d'aménagement et de gestion dans le cadre du

processus de conversion des anciens titres forestiers ; l'adoption du décret sur les concessions de foresterie communautaire ; s'engager au respect du Consentement Libre Informé et Préalable dans les processus du zonage en assurant un micro-zonage qui tient compte des espaces des droits et de vies des CL/PA, de la REDD et APV/FLEGT ; privilégier la culture de la transparence en assurant l'accès à des informations, améliorer et renforcer l'accompagnement des CL dans les négociations de la clause sociale avec les concessionnaires forestiers,... Dans le cadre de renforcement des capacités des CL et PA , le RRN a produit un guide d'accompagnement des Comités Locaux de Gestion et Comités Locaux de Suivi de fond de développement local vu les abus constatés dans le processus de négociation des clauses sociales de cahier de charges où certains exploitants se complaisent d'abuser de leur position pour violer les droits des CL riveraines des titres forestiers convertis.

2. Les approches OI/OE par M. Laurent GARNIER, Coordonnateur OI-FLEGT/REM RDC :

Qu'est ce que l'Observation Indépendante?

-Moyen d'action externe au gouvernement qui vient en appui à l'application de la législation forestière et la gouvernance:

-Évalue le respect des dispositions légales et réglementaires;

-Observe et conseille sur le système officiel d'application de la réglementation forestière;

Renforce les bases pour le contrôle

-Influence les acteurs du secteur forestier

-Renforce les capacités des populations locales dans la défense de leurs droits et de leurs intérêts dans la gestion forestière.

Les justifications de l'Observation Indépendante

Lutte contre l'exploitation forestière illégale

Mauvaise application de la loi

Moyens de dissuasion faibles (sanctions prévues peu sévères)

Processus non transparent dans la fixation des sanctions (amendes, dommages et intérêts) et leur perception

Identification des problèmes de gouvernance

Manque de transparence dans la gestion de la forêt

Les facteurs qui permettent ou encouragent la fraude, la corruption

Appui aux Etats producteurs de bois relativement aux APV

Vides juridiques (parfois les textes ne prévoient pas des cas qui se posent)

Faiblesse dans la traçabilité des ressources forestières

Tableau comparatif OIFLEG/OE

	Responsable de l'action	Statut/mandat	Indépendance	Diffusion des informations
OIFLEG	Organisation /acteur non étatique	Officiel Protocole d'accord/avis favorable Ordre de mission Accès contractuel aux informations Liberté de déplacement Droit de publication	Planification des activités (missions de terrain), Ressources humaines Ressources financières	Comité de validation multi partite Gouvernement, Bailleurs de fonds, société civile,
OE	Organisation /acteur non étatique	Observation auto désignée Aucun accès formel aux informations officielles	Totalement indépendant Investigation libre non encadrée	Aucune responsabilité officielle envers le gouvernement Diffusion totalement indépendante, plaidoyer, lobbying

Les Rôles et responsabilités des OI dans le suivi de la légalité

OI-FLEG mandaté

Outils de crédibilité et de garantie des efforts vers la légalité

Appui par des Missions conjointes → contrôle de second niveau

Conseil au près de l'administration forestière

Source d'informations pour les responsables du suivi de la légalité (Ministre, AIS, Partenaires)

OI externe (OSC)

Partie prenante dans les négociations de l'APV

Suivi et participation aux négociations le cas échéant

Relais d'information

Accompagnement des communautés locales pour le suivi de la mise en œuvre de l'APV...

Les Limites

	Accès à l'information	Suivi du contentieux	publication	Poids politique
OIFLEG	fréquence limitée des missions de terrain	Pas contraignant pour les poursuites	Soumis à validation	Besoin du soutien des bailleurs de fonds
OE	Accès difficile à l'information officielle	Capacité technique et légale de suivi du traitement des contentieux	Publication d'information non vérifiée.	Vulnérabilité due à l'absence du soutien politique

Quelles solutions dans ce panorama?

- Mise en œuvre d'une OE/OI par les OSC?
- Complémentarité entre l'OI et les OE?
- Structuration des OE en réseau de relais?
- Renforcement des capacités des OSC en OE?
- Harmoniser les méthodes d'investigation et de collecte des données par les OE?
- Appui/soutien de l'administration et des partenaires?

www.Observation-rdc.info

3. Etats des lieux de l'Observation indépendante (au sens large) en RDC de 2002 à aujourd'hui, par Me Augustin MPOYI de CODELT ;

Des interviews réalisées et de la revue de la littérature, il est ressorti le constat suivant:

La RDC met déjà en œuvre un projet d'observation indépendante de la mise en application des lois et réglementations forestières, mandaté

Il existe des initiatives amorcées tant bien que mal çà et là par quelques organisations de la société civile actives dans le secteur forestier, en dehors de tout mandat contractuel avec les instances officielles et qui s'inscrivent dans le cadre de la surveillance de l'exploitation forestière

L'OIF mandaté

Accord passé avec REM (Ressource Extraction Monitoring) pour l'observation indépendante de la mise en application des lois et réglementations forestières, financement UE;

Durée de 25 mois, couvrant la période du 1er décembre 2010 au 31 décembre 2012

Mandat: suivre les activités de contrôle forestier et de gouvernance en qualité d'observateur indépendant officiel; mais étendu à la préparation d'une stratégie de renforcement des capacités de la société civile pour la pérennisation de l'OI et sa prise en charge par les OSC congolaise ou de la sous-région.

L'OIF mandatée est institutionnalisée en RDC, ayant une base juridique dans les dispositions des articles 3 à 7 et 49 à 52 de l'arrêté n° 102/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/09 du 16 juin 2009 fixant les règles et les formalités du contrôle forestier.

Elle est spécialisée, et ne devrait pas être confondue à d'autres OI, dont celle prévue par les adjudications, et, dernièrement, celui ayant presté dans le cadre de la revue légale des anciens titres forestiers .

L'OIF non mandaté

Elle est reconnue et institutionnalisée par les dispositions de l'article 53 de l'arrêté 102 susmentionné;

Elle est mise en œuvre hors de tout accord ou mandat avec les instances officielles

Un certain nombre d'OI sont déjà opérationnelles dans l'OI et mettent en œuvre des actions qui s'inscrivent dans la surveillance et la police des forêts Voir la liste ci-après :

Liste provisoire d'initiatives d'OIF non mandatées répertoriées

Initiative ou projet	OSCE	Partenaire d'appui	Bailleur de fonds	Côté du projet	Durée
<p>Elle est reconnue et institutionnalisée par les dispositions de l'article 53 de l'arrêté 102 susmentionné; Elle est mise en oeuvre hors de tout accord ou mandat avec les instances officielles</p> <p>Un certain nombre d'OI sont déjà opérationnelles dans l'OI et mettent en oeuvre des actions qui s'inscrivent dans la surveillance et la police des forêts</p> <p>Voir la liste ci-après porteuse</p>					
Le suivi des opérations d'exploitation industrielle des forêts	RRN	Rainforests Foundation Norway	NORAD	2.500.000 USD avec une allocation annuelle de 500.000 USD	5 ans
Initiative de gouvernance et transparence forestière	RRN	Global Witness	DFID	450.000 USD annuels	12 mois
L'Initiative du Fond de la société civile pour la gouvernance	RRN	Christian Aid	Coopérations britannique et suédoise	209.000 USD	12 mois
Le suivi des opérations d'exploitation industrielle des forêts	OSAPY	Rainforests Foundation Norway et RRN	NORAD	80.000 USD annuels (de 2004 à 2009)	12 mois
Projet de cartographie des droits sur les espaces coutumiers et monitoring de leur respect par les détenteurs des titres d'exploitation forestière industrielle	OSAPY	Fondation Siemenpuu		40.000 USD	12 mois
Appui aux parlementaires congolais pour le suivi de la légalité forestière	CODELT	WRI	GIZ	560.000 USD	24 mois

Liste provisoire d'initiatives d'OIF repertories

Initiative ou projet	OSC porteuse	Partenaire d'appui	Bailleur de fonds	Côté du projet	Durée
Suivi ponctuel et documentation des cas des conflits forestiers importants impliquant les communautés locales en vue d'un lobbying	CENADEP, RRN, OCEAN, CODELT, RCEN	WWF, Greenpeace		Budgets ponctuels en fonction du besoin	De 7 à 10 jours
Monitoring des opérations d'exploitation forestière et du respect des droits forestiers des communautés locales et/ou populations autochtones	Greenpeace	Organisations nationales de la société civile, dont le RRN et ses membres (OCEAN notamment)	Sources citoyennes		
Monitoring des liens entre l'exploitation forestière et la violation des droits des communautés locales et/ou populations autochtones	Global Witness				ponctuelles

Essai de catégorisation d'initiatives d'OIF répertoriées en RDC

Activités de monitoring sur terrain, se traduisant par la collecte d'informations et des données sur les cas d'exploitation illégale ou d'infractions forestières relevés et leur capitalisation pour alimenter le plaidoyer au niveau des décideurs locaux, provinciaux ou nationaux (RRN et membres, dont OCEAN OSAPY, CEDEN) ;

Etudes approfondies du cadre des politiques et législations sur les forêts, débouchant sur la production : i) des outils d'aide à la diffusion des connaissances sur la légalité forestière (guide juridique pratique, rapports d'études juridiques), ii) des outils d'aide à la vérification de la légalité (grille de légalité, grille de répartition des compétences forestières entre les trois niveaux de la gouvernance forestière (CODELT) ;

Partenariats avec les organisations nationales et locales qui alertent sur des cas des violations des réglementations et droits des communautés locales et/ou autochtones, suivi, en fonction de l'appréciation, des missions de terrain et de la documentation des cas, à l'intention de l'opinion publique internationale, des bailleurs des fonds concernés et des autorités nationales (Greenpeace) ;

Activités de diffusions des cas de violations du code forestier ou des droits des communautés locales et/ou populations autochtones et d'infractions forestières par le recours aux nouvelles technologies de l'information (Journal télévisé, émissions spécialisées (radio, télévision), presse écrite, internet, reportage, etc. (RCEN) ;

Interface auprès des bailleurs des fonds et mobilisation des ressources financières et des appuis techniques aux organisations de la société civile congolaise, pour le suivi des activités d'exploitation forestière en RDC, en vue de la transparence et de l'objectivité dans la gouvernance forestière (Rainforests Foundation Norway, Global Witness) ;

Appui aux organisations de la société civile nationale et locale pour la conduite des études sur la filière de l'exploitation forestière, jusque-là artisanale, pour alimenter les actions de plaidoyer auprès des décideurs (Tropenbos, CIFOR, UICN).

Conclusion

L'efficacité de l'OI et sa performance seront à rechercher dans la somme de l'ensemble de ces initiatives, à travers des cadres d'opérationnalisation à mettre en place pour croiser les différentes initiatives et les faire converger vers le principal résultat recherché: l'application effective des lois et réglementations forestières, pour garantir que tous les produits forestiers sont exploités dans la légalité.

4. Projet de stratégie de mise en œuvre de l'OI/OE en RDC (vision, objectifs, résultats envisagés, moyens, par Me Augustin MPOYI de CODELT ;

Présentation des objectifs de la stratégie de renforcement des OSC dans l'OIF

Objectifs généraux

Objectif 1 : Garantir la crédibilité, la transparence et l'objectivité des opérations de contrôle forestier

Objectif 2: Soutenir la participation et l'implication citoyennes dans les processus d'application des législations et réglementations forestières, notamment par la reconnaissance et le soutien du rôle des organisations de la société civile dans les opérations d'observation indépendante de l'exploitation forestière, formelle ou non formelle.

Objectifs spécifiques

Objectif 1: Contribuer à l'amélioration du processus d'application des législations et réglementations forestières

Objectif 2: Influencer le processus d'application des lois, notamment par le recours au dialogue et aux arbitrages nécessaires

Objectif 3: Promouvoir un cadre de dialogue multi-acteurs sur le processus d'application des lois et réglementations forestière.

Présentation des actions à mener par objectif et d'un calendrier indicatif

Pour l'Objectif général 1:

Faire appliquer les dispositions des articles 49 à 52 de l'arrêté 102, qui institutionnalisent l'OIF mandatés (formelle)

Faire appliquer les dispositions des articles 1^{er}, alinéa 3 et 53 de l'arrêté 102, qui institutionnalisent l'OIF non mandaté (externe), réalisée par les OSC

Elargir la commission ad hoc en charge de l'examen du rapport de l'OI aux OSC et aux autres ministères et services ayant incidence (OCC, DGDA, DGRAD, Ministère des Finances, Ministère de Budget, Ministère du Plan, Ministère de l'Industrie, Ministère de la Justice, etc.)

Durée pour ces actions : court terme (six premiers mois, à dater du 1^{er} janvier 2013)

Pour l'Objectif général 2:

Désigner les OSC sur la base des critères objectifs et transparents pour relayer la mission d'observation indépendante d'application des lois et réglementations forestières, en fin de contrat de REM

Durée pour cette action : court terme (six premiers mois, à dater du 1^{er} janvier 2013)

Pour l'Objectif spécifique 1 :

Etablir une base des données des OSC, disposant d'une expertise évidente et/ou d'une expérience avérée sur les questions liées à l'OIF d'application des lois;

Mettre en place une coalition nationale des OSC en vue d'organiser leur participation dans la surveillance et la police des forêts, avec mise en place d'un noyau d'experts de la société civile, formé et spécialisé en légalité forestière;

Produire des outils de diffusion des connaissances (guides simplifiés), en collaboration avec les différentes directions et services techniques du MECNT dont les attributions ont une incidence sur le processus de mise en application des lois (DCVI, DGF, DIAF, Cellule Juridique, CNIE)

Assurer la formation des équipes d'ONG nationales et/ou locales assignées aux missions d'observation indépendante mandatée ou non mandatée.

Pour l'Objectif spécifique 2 :

Etablir des cadres de dialogue bilatéraux et multilatéraux, en vue des discussions, échanges et arbitrages nécessaires au bon fonctionnement du processus d'application des lois et réglementations forestières

Etablir un cadre de collaboration entre les OSC qualifiées sur les questions de surveillance et de police des forêts et les instances officielles d'application des législations et réglementations nationales, provinciales et locales, (inspecteurs forestiers, fonctionnaires ou autres agents assermentés et magistrats du siège et du parquet et magistrats de la Cour Suprême de Justice pour le contentieux administratif lié aux questions d'exploitation forestière ;

Durée: moyen terme, de 6 au 12 ème mois, à dater du 1^{er}

Pour l'Objectif spécifique 3 :

Etablir un cadre de collaboration pour les échanges d'informations et le renforcement mutuel des connaissances et des capacités entre les OSC du secteur forestier et les institutions en charge des contrôles et inspections des finances publiques, spécialement sur les cas d'infractions liées à la fiscalité forestière ou aux cas de détournement des deniers publics (Cour des comptes, inspections générales des finances, etc.) ;

Etablir un cadre de collaboration entre OSC opérant dans le secteur forestier et les députés nationaux, sénateurs et députés provinciaux en vue d'échanges d'informations, des synergies d'actions pour influencer les processus d'application des lois et réglementations forestières (notamment par le recours aux outils parlementaires : questions orales ou écrites, motion de défiance ou de censure, etc. ;

Durée: moyen terme, de 6 au 12 ème mois, à dater du 1^{er}

Pour l'Objectif spécifique 4 :

Etablir un cadre d'échanges, de dialogue et de concertations entre les organisations de la société civile et les différents bailleurs des fonds qui soutiennent les processus d'application des lois forestières (UE, DFID, Coopération Belge, etc.) en vue d'harmoniser des points de vue et de s'entendre sur les actions à mener pour obtenir rapidement certains résultats

Durée: moyen terme, de 6 au 12 ème mois, à dater du 1^{er}

5. Observation Indépendante externe au Cameroun, Par Rodrigue NGONZO de Forêt et Développement Rural, FODER

Définition et but

Intervention de tierces parties réputées indépendantes dans un processus susceptible de mettre en opposition plusieurs acteurs et d'engendrer de graves conséquences.

Dans le but d'aider :

Les parties à mieux appréhender les faits;

Les décideurs à prendre les bonnes décisions ;

Les l'opinion publique à mieux comprendre ce qui ce passe.

Caractéristiques

Un processus donné : Bien défini (temporellement, géographiquement, conceptuellement)

2. Plusieurs acteurs : Au moins deux pouvant s'opposer. En général l'un des acteurs est au pouvoir

Un risque de conséquences graves : corruption, perte de recettes, troubles à l'ordre public, conflits tribaux, guerres etc.

Des tierces parties : Pas forcément une seule et n'ayant pas le même intérêt que les autres.

Indépendance et la compétence : Vis-à-vis des parties susceptibles de s'opposer.

Genèse de l'OE

-OIF ou OI-FLEG (GW, REM) : 2002 à 2009

-OI-FLEGT (Agreco/CEW) : depuis 2010

-L' OE ou OI-SCC ou OI-E ou OIL ou OIF non mandatée : 2010

-Concertation informelle (Yaoundé) REM, FERN, GW, CED, FODER, EU et GIZ : 2009

-Plaidoyer auprès de l'UE (Bruxelles) par l'ACRN : mars 2010 (corruption et OE)

-Premiers appels à propositions sur l'OE : avril 2010

Méthodologie

-Information, sensibilisation et formation

-Investigation et collecte des données sur le terrain

-Compilation et vérification des données pertinentes

-Rédaction d'un rapport (Fiche d'observation pertinente)

-Renseignement des structures en charge du contrôle

-Publication libre des faits observés et liberté d'action judiciaire

-Accompagnement des missions de contrôle

-Plaidoyer et lobbying

Outils et documents

Outils techniques : GPS, Appareils photos numériques, dictaphones, rubans diamétriques, chaînes, Fiches de collecte, Machettes

-Outils de traitement, communication et diffusion :

Ordinateurs et logiciels, Téléphones, Internet et Facebook

Équipements de protection individuelle et matérielle.

Documents :

Loi et textes d'application, Normes d'interventions, Normes d'aménagement, Plan d'aménagement, Cartes,

Description des limites, Certificat d'exploitation, Liste des titres valides, Grilles de légalité etc.

Défis

-Accès aux informations forestières

-Moyens logistiques (véhicules appropriés, équipements complémentaires)

-Financement à moyen et long terme

-Coordination des interventions et harmonisation méthodologique

-Corruption et faible intégrité

-Institutionnalisation de l'OE

A noter que l'Ong FORETS ET DEVELOPPEMENT RURAL (FODER) œuvre pour une société plus juste, sans marginalisation ni discrimination, mettant ses ressources naturelles au service du développement durable. FODER s'emploie à créer un cadre propice au développement rural, à travers des actions visant à garantir la justice et l'équité, les droits et la démocratie, la gestion transparente, participative et équitable des ressources naturelles.

6. Organisation et fonctionnement d'une plate-forme ou d'un réseau de la société civile par Joseph BOBIA, Coordonnateur national du Réseau Ressources Naturelles, RRN.

Il existe plusieurs réseaux thématiques de la société civile en RDC.

Voici quelques uns et la liste n'est pas limitée et chaque participant peut ajouter à cette liste les réseaux existant au niveau national:

- *CNONGD Conseil National des Organisations Non-Gouvernementales de Développement ;
- *CRONGD Conseil Provincial des Organisations Non-Gouvernementales de Développement ;
- *RENADHOC Réseau National des Droits de l'Homme ;
- *REPRODOC ;
- *COJESKI ;
- *RODHECIC ;
- *CADRE en Ituri ;
- *RRN Réseau Ressources Naturelles ;
- *Coalition PWYP Publiez Ce Que Vous Payez;
- *LINAPYCO
- *GTCR
- *DGPA
- *Etc.

Le souci de mettre en place un réseau de la société civile dans un sens général c'est pour un travail efficace d'un grand nombre d'acteurs, d'organisations sur une thématique pour aboutir à des résultats. Les quelques réseaux inventoriés travaillent sur: droits humains, environnement, ressources naturelles, gouvernance,...

- Nous voudrions parler du Réseau Ressources Naturelles :

- *Sa vision
- *Ses objectifs
- *Sa plus value
- *Son fonctionnement.

-Il faudrait bien prévenir que ce n'est pas un modèle réussi mais un des modèles identifiés pour servir de base d'échange. Le débat qui pourra en découler nous aidera amener à nous rapprocher d'autres réseaux et projeter la mise en place éventuelle d'un réseau national sur l'Observation Indépendante des forêts mandatée ou une Observation Extérieure et fortement indépendante.

Le Réseau Ressources Naturelles (RRN-RDC) plate-forme de monitoring et de gouvernance composée des organisations de la société civile environnementale et des droits humains compte 260 organisations membres réparties dans onze provinces du pays. Il est représenté dans les provinces de la RDC par ses onze points focaux provinciaux qui font partie de ses ONG membres.

Depuis sa création en 2002, le RRN-RDC s'est assigné l'objectif général de promouvoir une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles de nature à accroître leur contribution au développement économique, social et culturel des communautés locales et peuples autochtones, tout en préservant les écosystèmes et la biodiversité au profit des générations actuelles et futures.

Sa vision: La promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et la reconnaissance et la jouissance des droits des populations locales et peuples autochtones.

Ses objectifs:

1. Assurer la prise en compte des intérêts, droits et pratiques traditionnels des communautés locales et peuples autochtones dans la gestion des ressources naturelles;
2. Renforcer les capacités des communautés locales, peuples autochtones pour un plaidoyer en vue de la reconnaissance de leurs droits d'accès aux ressources naturelles et aux terres, et de leur apporter, le cas échéant, une assistance judiciaire et administrative en vue de respect effectif de leurs droits;
3. Promouvoir des initiatives de développement alternatives à l'exploitation des forêts contribuant à la réduction de la pauvreté des communautés locales et peuples autochtones ;
4. Développer des réflexions et mener des actions pouvant contribuer à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, des terres, des eaux et aux effets du changement climatique ;

5. Evaluer et documenter les impacts socio-économiques et environnementaux des activités d'exploitation des ressources naturelles ;
6. Renforcer l'implication et la participation des communautés locales et peuples autochtones dans le processus de prise des décisions, en vue de contribuer à la promotion de la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources naturelles ;
7. Promouvoir des initiatives de consolidation de la paix sociale entre les acteurs concernés et impliqués par la gestion des ressources naturelles ;
8. Renforcer le plaidoyer de la société civile congolaise au niveau local, national et international pour des questions touchant à l'environnement et aux ressources naturelles.

Sa plus-value

-la création d'un espace de partage et d'échange d'informations, de réflexion et d'analyse sur les ressources naturelles et les droits des communautés locales et peuples autochtones à travers le pays; - l'amélioration de l'impact du plaidoyer sur les décideurs sur les ressources naturelles; la sécurisation des membres et des communautés locales en cas des menaces; et le renforcement de capacités des membres pour mieux faire leur travail.

PROGRAMMES DEVELOPPES PAR LE RRN-RDC

1. Plaidoyer pour le renforcement de la société civile congolaise dans l'application et le développement de la législation forestière pour un cadre politique et légal qui tient compte des droits et intérêts des populations forestières congolaises (depuis 2003).
2. Plaidoyer pour le renforcement de la société civile congolaise dans l'application et le développement de la législation minière pour un cadre politique et légal qui tient compte des droits et intérêts des populations congolaises (depuis 2002).
3. Renforcement du plaidoyer de la société civile congolaise pour le développement et l'application du processus de zonage et d'affectation des terres assurant une gestion durable des ressources forestières fondée sur le respect des droits et pratiques traditionnels des populations forestières en RDC (depuis 2006)
4. Gouvernance et Transparence Forestière, APV et FLEGT : bilan et perspectives (depuis 2010)
5. Gouvernance et Transparence Minière et Hydrocarbures : bilan et perspectives (depuis 2003)
6. Appui à la gouvernance des ressources forestières dans les grandes provinces forestières (depuis 2011)
7. Traçabilité des revenus issus des ressources naturelles pour une affectation vers les entités administratives décentralisées (depuis 2006)
8. Résilience des catastrophes naturelles et humaines / Lutte contre le changement climatique – atténuation et adaptation (REDD) (depuis 2006)
9. Initiative de la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis 2005

Structuration et Fonctionnement

- *Assemblée générale
- *Comité National
- *Coordination Nationale
- *Comité d'Orientation Provincial
- *Point Focal Provincial
- *Point Focal Territorial (Antenne territoriale)
- *ONG Membres